
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 19 mars 2025 au siège
de la Communauté de communes**

**Nombre de délégués : 22
Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 16
Nombre de votants : 19**

Date de convocation : 13 mars 2025

Secrétaire de séance : Jean-Michel VANINI

PRÉSENTS : Benoît AUBRY, Sébastien BENOIT-GUYOD, Annie BERTHET, Robert BONNEFOY, Dominique BONNEFOY-CLAUDET, Antoine DELACROIX, Catherine GARNIER, Christiane GROS, Nolwenn MARCHAND, Christophe MATHEZ, Bruno PAGET-BLANC, Sandrine PHILIPPE-GRENIER, Michel PUILLET, Medhi VANDEL, Jean-Michel VANINI, Sandrine VAUFREY.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR : Philippe DEJTER (pouvoir à Antoine DELACROIX), Christophe VAZ-TEIXEIRA (pouvoir à Nolwenn MARCHAND), Amélie VION (pouvoir à Christiane GROS).

EXCUSÉS : Claire CRETIN, Delphine GALLOIS, Marc NARABUTIN.

**Délibération n°2025/015
Débat d'Orientations Budgétaires**

M. le Président présente le rapport d'orientations budgétaires. Ce document vise d'une part à informer le Conseil communautaire de la situation financière de la collectivité et d'autre part à présenter les orientations budgétaires de la collectivité pour les années à venir. Les conseillers communautaires sont invités à débattre des orientations contenues dans ce rapport (**annexe n° 2**).

M. Christophe MATHEZ souligne que dans la désignation « résidences secondaires » il y a aussi des loueurs de meublés de tourisme.

Mme Sandrine PHILIPPE-GRENIER précise qu'il est important de faire la distinction fiscale entre les deux types de « résidences secondaires ».

M. Christophe MATHEZ répond que oui il s'agit d'une distinction fiscale mais il paraît utile de réaliser une différence entre la personne qui vient une semaine par an et la personne qui loue son logement plusieurs semaines par an, ce dernier apporte un flux touristique et financier sur la Station, mais on n'en connaît pas la quote part.

En effet, pour une catégorie c'est un loisir pour l'autre c'est une activité annexe utile pour la Station. Ainsi, le problème de ne pas distinguer les usages, c'est que lors de l'augmentation de 30% du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires tout le monde est touché de la même manière.

Monsieur Jean-Michel VANINI souligne que parmi ces résidences secondaires, il existe également des logements vacants familiaux qui sont taxés de la même manière.

M. Benoit AUBRY indique que si tous les logements de cette catégorie de « résidences secondaires » passaient en « résidences principales » cela serait embêtant pour la Station, car ne générerait plus de taxe de séjour et aurait un impact sur tous les services gérés par nos collectivités.

M. Christophe MATHEZ ajoute qu'en matière de taxe, il n'est pas possible de distinguer ces différents usages d'une résidence secondaire, l'ensemble est donc taxé à 30% et que la Station récupère de la taxe de séjour sur les résidences touristiques et non secondaires.

Sébastien BENOIT-GUYOD confirme que les résidences secondaires font partie des équilibres qui tiennent le territoire et sont très importantes pour la Station.

M. Michel PUILLET s'interroge sur le chiffre présenté de 12% pour les logements vacants sur la commune de Bois d'Amont.

M. Benoit AUBRY fait savoir qu'il y a eu beaucoup d'erreurs sur la taxe sur les logements vacants, une mise à jour sera nécessaire.

M. Christophe MATHEZ se demande si les personnes ont réalisé correctement leur déclaration sur le site des impôts.

M. Michel PUILLET dit que c'est aux propriétaires de justifier de l'usage de leur logement.

M. Sébastien BENOIT-GUYOD énonce que l'évolution des nuitées marchandes présente un lissage des nuitées sur toute l'année, nous n'accueillons pas plus de monde mais plus régulièrement sur toute l'année. Il n'y a pas de « pic » de fréquentation observé.

M. Le Président indique que la dynamique de l'été vient compenser la perte sur les nuitées de l'hiver.

M. Benoit AUBRY ajoute qu'il y a aussi pu avoir une hausse du fait de la déclaration systématique des meublés loués via des plateformes (type Airbnb) qui auparavant n'étaient peut-être pas toujours toutes déclarées.

M. Christophe MATHEZ précise que la hausse de la taxe sur les résidences secondaires n'impacte pas la CCSR concernant la fiscalité.

M. Le Président souligne une bonne dynamique sur la taxe de séjour.

Mme Sandrine VAUFREY s'interroge sur les dotations/participations de l'État avant 2015, il serait judicieux de mettre en parallèle les décisions d'investissements, notamment pour l'Espace des Mondes Polaires, en parallèle de la dynamique des dotations/participations reçues de l'État. En effet, on constate que celles-ci étaient plus importantes jadis et cela pourrait expliquer les décisions d'investissements prises.

M. Le Président précise qu'il y avait un risque par rapport à l'investissement pour la construction de l'Espace des Mondes Polaires mais le contexte des collectivités était effectivement bien plus serein que maintenant. Nous dépendons des dotations au niveau de nos recettes alors nous n'avons plus d'autonomie financière et donc plus la main sur notre destin, ce qui est contraire à la Constitution qui prévoit la libre administration et l'autonomie financière des collectivités.

M. Le Président dit que nous sommes en pourparlers avec la SAEM Sogestar pour le renouvellement de la convention d'objectifs, nous proposons un renouvellement sur une durée de deux ans avec une base de départ à 710 000 euros pour 2025. Cette proposition a recueilli l'accord favorable du bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **PREND ACTE** à l'unanimité de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour 2025 et de la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires pour 2025 organisé en son sein.

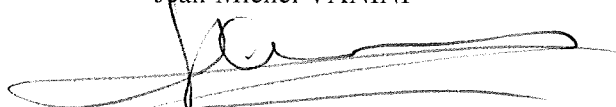
Le Président,

Nolwenn MARCHAND



Le secrétaire de séance,

Jean-Michel VANINI



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

- ❖ Contexte économique
- ❖ Contexte général de la collectivité
- ❖ Rétrospective 2015 - 2024
- ❖ Prospective 2025 - 2029

Contexte économique

LOI DE FINANCES POUR 2025 – LES MESURES BUDGETAIRES

Fond de précaution

Art. 186 : Instauration du DILICO

La loi de finances instaure un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités les plus favorisées. Opérant un prélèvement de 1 Mds€ sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, dont 500 M€ pour les communes et les intercommunalités.

La somme thésaurisée en 2025 serait reversée pour l'essentiel aux contributeurs, par tiers chaque année à partir de 2026, et 10% seraient mis de côté pour abonder les fonds de péréquation. Au niveau national, moins de 2 000 communes, 130 EPCI et une cinquantaine de départements ainsi que les Régions participeraient au dispositif.

S'agissant des EPCI, seront ainsi concernés les EPCI dont l'indice synthétique est supérieur à 110% de l'indice moyen de l'ensemble des EPCI à fiscalité propre, cet indice synthétique étant l'addition :

- du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de l'EPCI et le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, pondéré à 75%.
- du rapport entre le revenu par habitant de l'EPCI et le revenu moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, pondéré à 25%.

➔ **Cette contribution ne dépassera pas 2% des recettes réelles de fonctionnement d'une collectivité, pris sur son BP. Les communes dont la contribution est inférieure à 1 000 euros seront exonérées.**

Gel de la fraction de TVA

Art. 109 : Compensation par fraction de TVA

Alors que l'engagement de l'Etat avait été clair lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE et leur remplacement par une fraction de TVA, par nature dynamique contrairement aux dotations de compensation auxquelles les collectivités étaient habituées, le gouvernement revient sur cet engagement et gèle, à hauteur de 2024, la fraction de TVA dédiée aux collectivités.

Hausse des cotisation à la CNARCL

Décret n°2025-86 du 30 janvier 2025

L'augmentation des cotisations CNARCL pour le personnel titulaire. Le décret officialise la hausse de 12 points des cotisations employeurs à la CNARCL sur quatre ans, dont 3% dès 2025.

Fixés jusqu'à présent à 31,65%, le taux de cotisation passe immédiatement à 34,65% et continuera d'évoluer jusqu'à 43,65% en janvier 2028.

Pour 2025, il y aura un effet rétroactif.

Congés maladies

Article 189 : Congés maladies pour les fonctionnaires et des contractuels

La rémunération pendant un congé de maladie est réduite à 90% au lieu de 100% sur les 3 premiers mois.

LOI DE FINANCES POUR 2025 – LES MESURES FISCALES

La revalorisation des bases fiscales pour 2025

Jusqu'en 2018, les valeurs locatives étaient revalorisées chaque année selon un coefficient défini par la loi de finances. Depuis 2018, cette revalorisation est calculée selon l'inflation (selon l'indice des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre de l'année N-1 établi par l'INSEE).

Selon les chiffres de l'INSEE pour novembre 2024, la revalorisation des bases fiscales atteinte 1,7% pour 2025.

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Reval.	1,20%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,90%	1,71%

Cette évolution de concerne que les locaux d'habitation et certaines établissements industriels uniquement.

Report de trois ans de la suppression progressive de la CVAE

La version initiale de la loi de finances prévoyait un report de trois ans de la trajectoire de baisse de taux de cotisation sur la CVAE. Ainsi, entre 2025 et 2027, les taux de CVAE s'établissaient au même niveau que ceux de l'année 2024. Toutefois, l'absence d'adoption de loi de finances au 1^{er} janvier a rendu impossible l'application des ces dispositions en 2025.

En conséquence, pour compenser la perte de recettes résultant de la baisse de taux de CVAE en 2025, une contribution complémentaire temporaire assise sur la CVAE due au titre de 2025, qui a vocation à préserver le niveau de recettes de l'État est instaurée.

LOI DE FINANCES POUR 2025 – LES MESURES FISCALES

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

Berser
Levrault

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Autres mesures fiscales

- Révision de l'imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes (IFP) : 3 235 € pour les pylônes supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts et 6 461 € pour les plus de 350 kilovolts.
- Mise à jour des tarifs d'IFER, revalorisés par l'IPCHT +1,8%
- Mise à jour de la valeur forfaitaire de la taxe d'aménagement en fonction du coût de la construction +1,76%.

Contexte macroéconomique

- Plusieurs conflits mondiaux
- De fortes tensions entre l'Europe, la Russie et les États-Unis
- Crise politique en France et ses conséquences sur les Finances 2025
- Un retour des tarifs plus raisonnables concernant les coûts de l'électricité
- Une forte dépréciation de la monnaie €

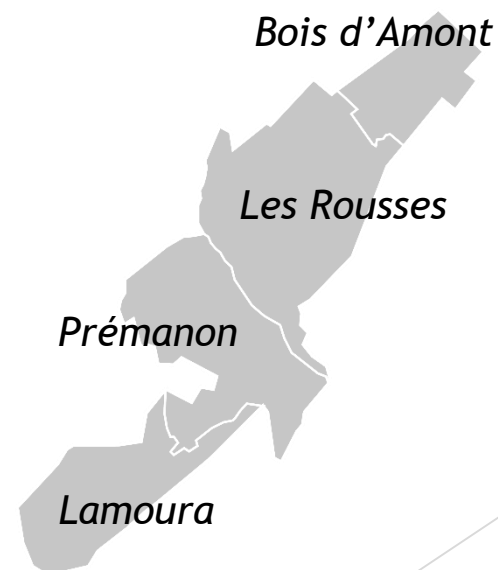
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Contexte général de la collectivité

Contexte général

Carte d'identité

- ▶ Communauté de communes de la Station des Rousses Haut-Jura
- ▶ Créée le 31 décembre 1993
- ▶ Dernière modification des statuts : 24 mars 2021
- ▶ 4 communes sur une superficie de 100,6 km²
- ▶ Située :
 - dans le Parc Naturel Régional du Haut-Jura
 - dans le Département du Jura (39)
 - dans la Région Bourgogne Franche-Comté



Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Berser
Levrault

Contexte général

Démographie de la Station des Rousses

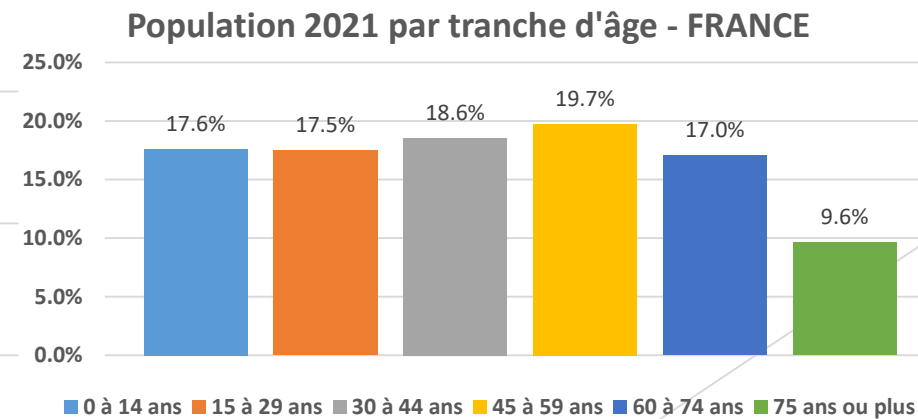
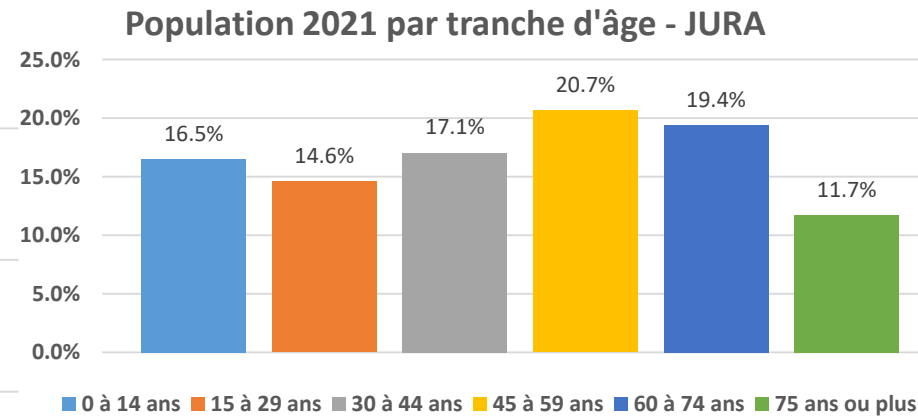
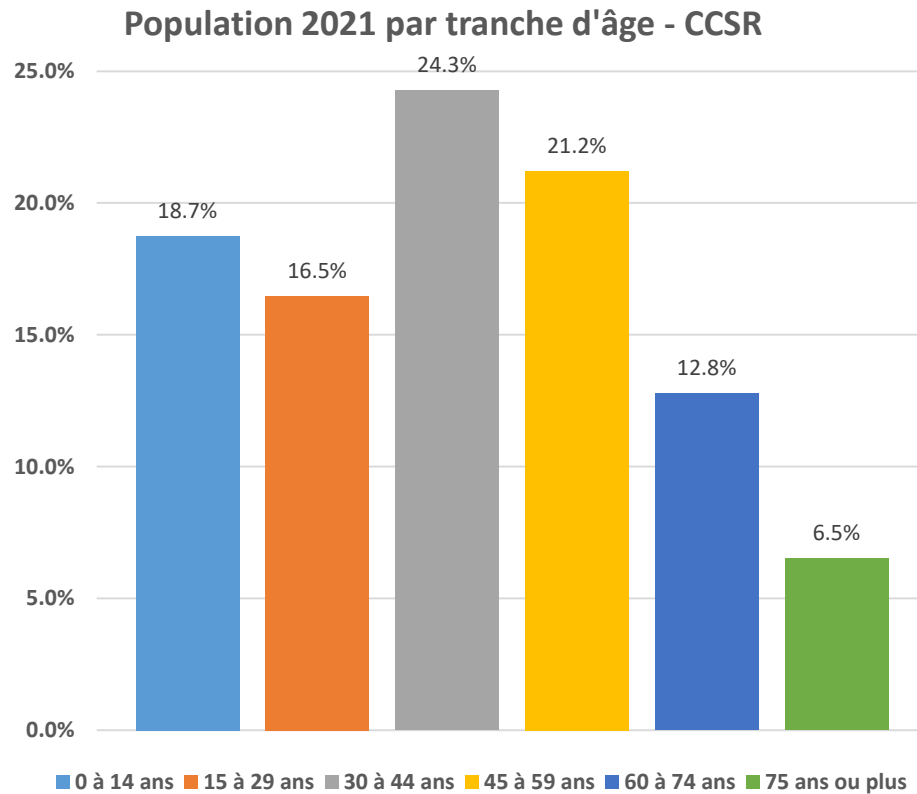
- Une population à l'évolution dynamique

Commune	Population 2015	Population 2021	Evolution	Population DGF 2023
Bois d'Amont	1693	1 653	-2.4%	1 698
Lamoura	617	654	5.7%	671
Prémanon	1 177	1 222	3.7%	1 254
Les Rousses	3 410	3 683	7.4%	3 760
TOTAL	6 897	7 212	+ 4.4 %	7 383

Contexte général

Structure de la population par tranche d'âge

- Une population présentant une structuration plus jeune que celle au niveau départemental ou national



Contexte général

Catégorie socioprofessionnelle

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

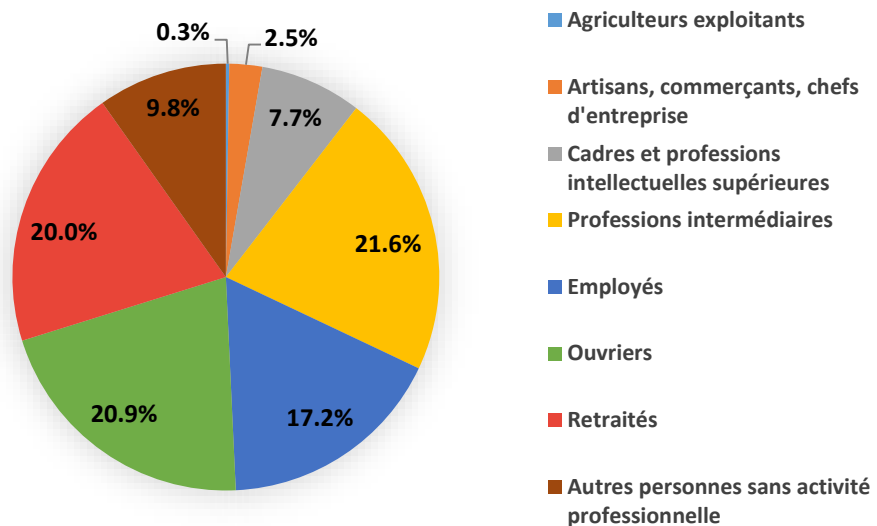
Publié le 07/04/2025

Berser
Levrault

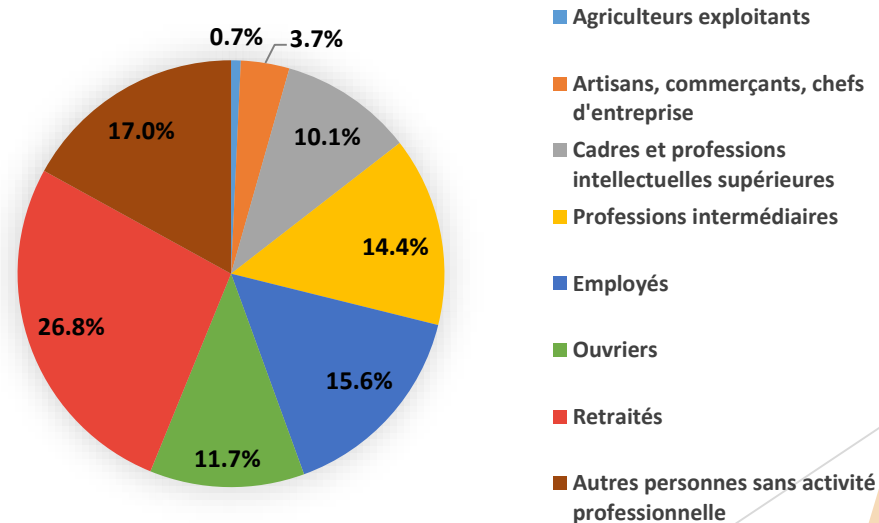
ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

- ▶ En comparaison avec le niveau national, la population de la CCSR est davantage ouvrière et se caractérise par une proportion inférieure de retraités et d'autres personnes sans activité professionnelle.

Répartition de la population 2021 (de 15 ans et plus)
selon la catégorie socioprofessionnelle - CCSR



Répartition de la population 2021 (de 15 ans et plus)
selon la catégorie socioprofessionnelle - FRANCE



Contexte général

Revenus de la population

- ▶ Revenus déclarés par les ménages en 2021 - médiane (valeur qui coupe l'ensemble en deux parties égales)

Territoire	2020		2021		Evolution nombre de ménages 20/21	Evolution revenu médian 20/21
	Nombre de ménages fiscaux	Revenu annuel déclaré médian	Nombre de ménages fiscaux	Revenu annuel déclaré médian		
Bois d'Amont	759.00	34 000.00	763.00	36 680.00	0.5%	7.3%
Lamoura	308.00	32 710.00	328.00	32 500.00	6.1%	-0.6%
Prémanon	541.00	37 870.00	547.00	38 060.00	1.1%	0.5%
Les Rousses	1 844.00	35 030.00	1 818.00	36 440.00	-1.4%	3.9%
CCSR	3 452.00	35 040.00	3 456.00	36 470.00	0.1%	3.9%
Jura	117 104.00	22 460.00	117 083.00	23 140.00	0.0%	2.9%
France	28 227 994.00	22 400.00	28 280 168.00	23 080.00	0.2%	2.9%

- ▶ La CCSR est le 4^{ème} EPCI au niveau national (sur 1 254 EPCI) en termes de revenu annuel déclaré médian.

Contexte général

Un territoire à dominante touristique

- Nombre de résidences principales et secondaires (2021)

	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants		TOTAL
Lamoura	277.00	37.6%	427.00	57.9%	33.00	4.5%	737.00
Bois d'Amont	734.00	64.3%	265.00	23.2%	142.00	12.4%	1 141.00
Prémanon	526.00	35.3%	963.00	64.6%	1.00	0.1%	1 490.00
Les Rousses	1 805.00	48.1%	1 789.00	47.7%	155.00	4.1%	3 749.00
TOTAL	3 342.00	47.0%	3 444.00	48.4%	331.00	4.7%	7 117.00

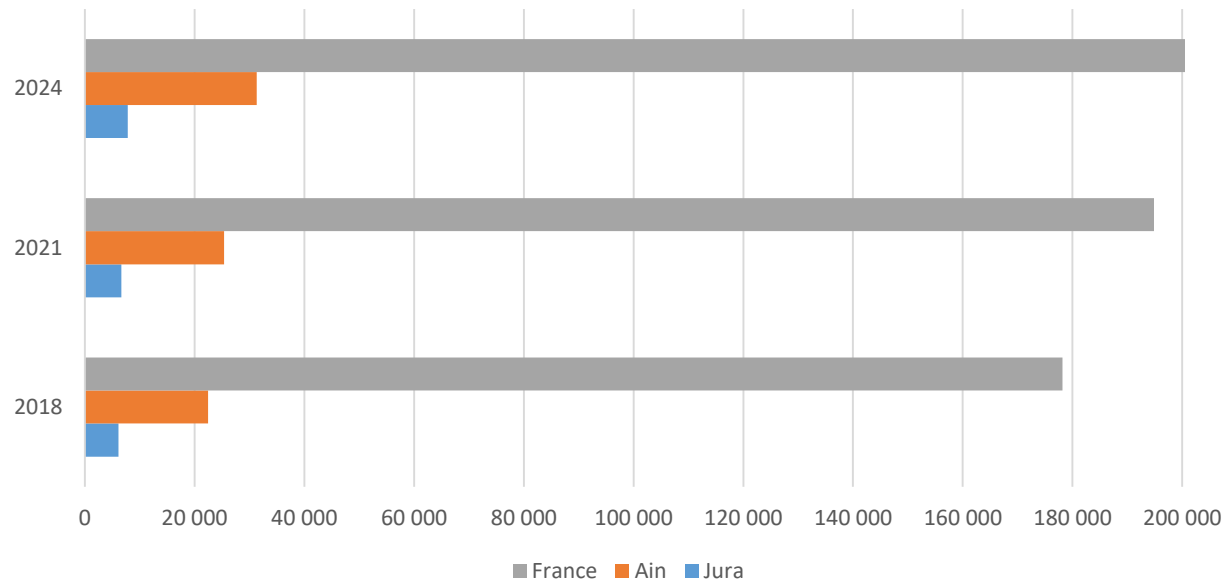
- Stabilité entre 7 700 et 7 800 lits marchands sur la station sur les cinq dernières années

Contexte général

Activité économique

- Un territoire dont les revenus issus de l'activité frontalière (Suisse) sont conséquents

Nombre d'actifs frontaliers (3^{ème} trimestre)

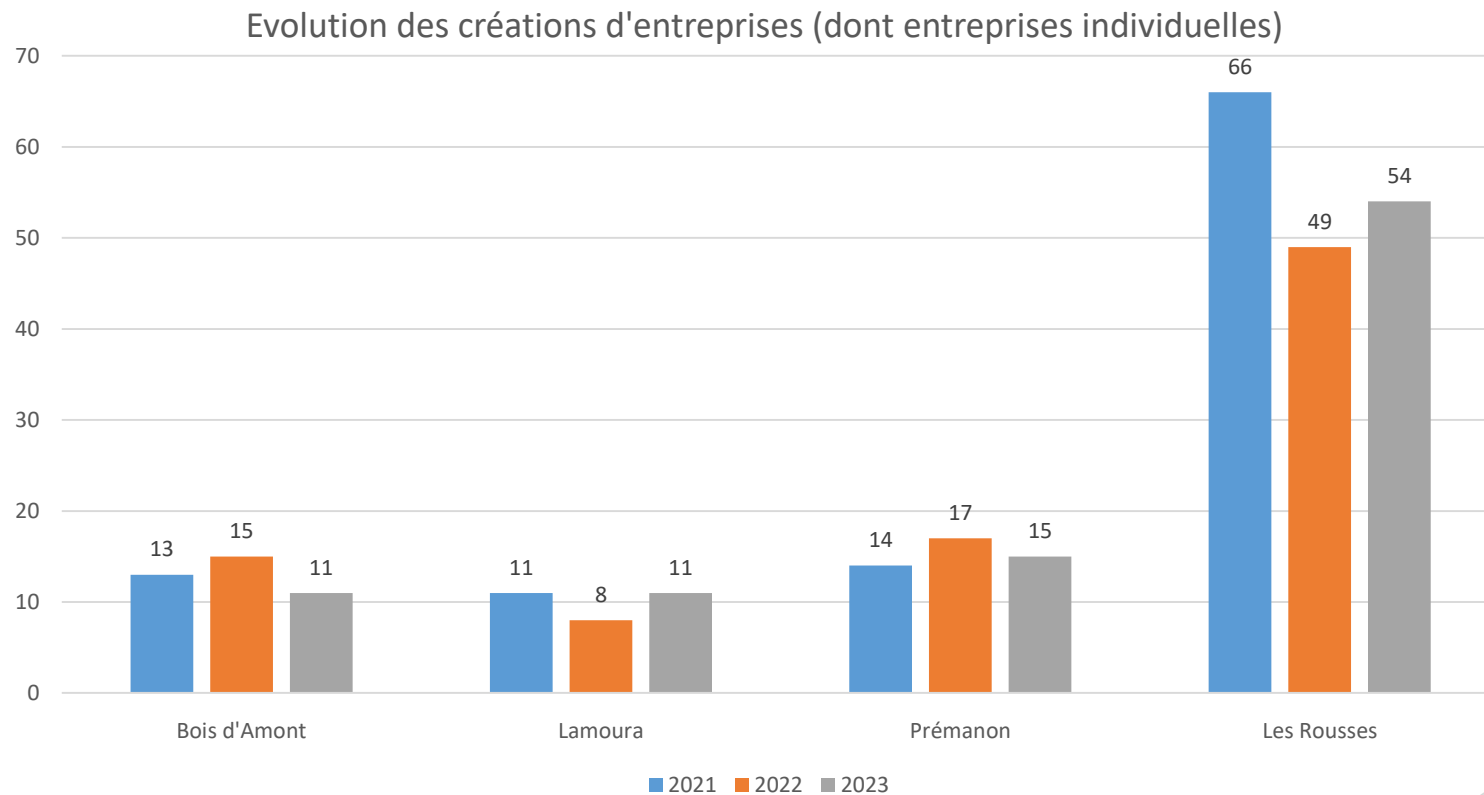


Zone	2018	2021	2024
Jura	6 153	6 671	7 842
Ain	22 434	25 390	31 332
France	178 156	194 843	231 456
Moyenne nationale	3.45%	3.42%	3.39%

Contexte général

Activité économique

- Une évolution disparate du nombre de créations d'entreprises selon les communes



Contexte général

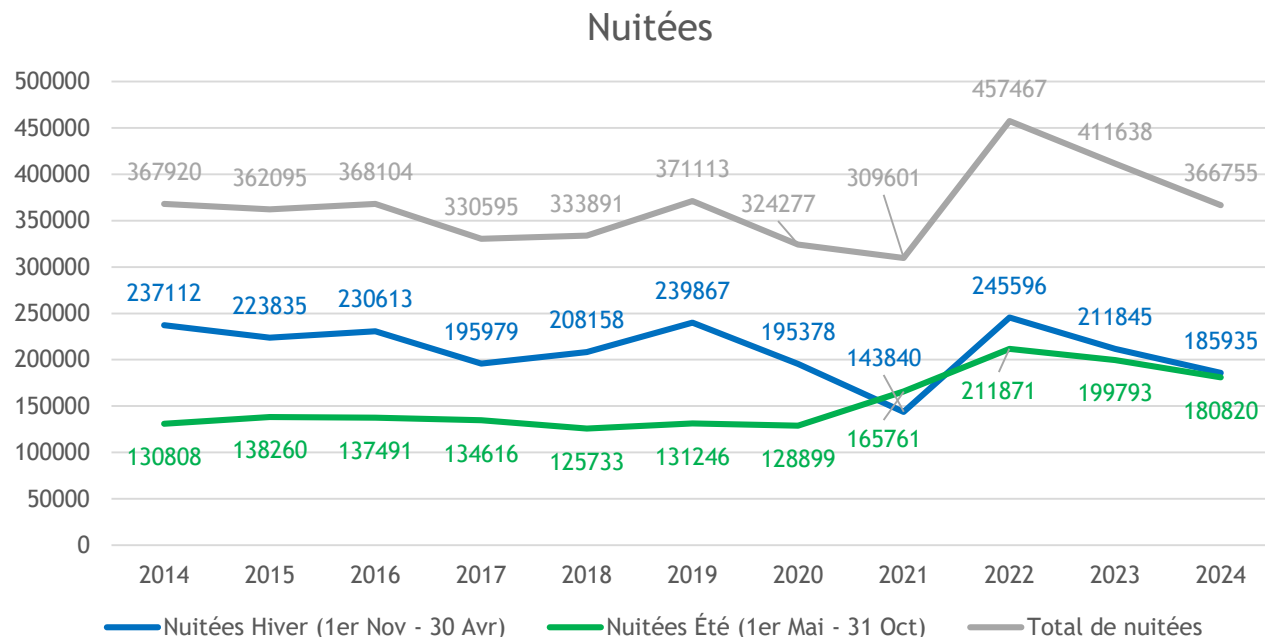
Activité économique

- ▶ Les principales entreprises contributrices en termes de fiscalité professionnelle (CFE) :
 - la SAS FROMAGERIES ARNAUD FRERES (Les Rousses)
 - la SA LACROIX EMBALLAGES (Bois d'Amont)
 - la SAEM SOGESTAR (Les Rousses)
 - la SASU DOUVAINNE DISTRIBUTION (Les Rousses)
 - la SAS JADORIC (Les Rousses)
 - la SARL FTTA (Lamoura)
 - la SAS SUEZ EAU France (4 villages)
 - la SAS ANGEDI (Les Rousses)
 - Prost décolletage (Les Rousses)
 - TDF couverture réseaux numériques (Prémanon)

Contexte général

Activité économique

- ▶ Une activité économique marquée par le secteur touristique :
 - **25 297 contacts physiques** dans les offices de tourisme de la Station des Rousses (hiver 2023/2024 et été 2024, -23,8 % par rapport à 2022/2023) *
 - **Évolution des nuitées marchandes sur les 10 dernières années ***



* Sources : Observatoire du tourisme de l'office du tourisme / Taxe de séjour

Contexte général

Synthèse

- ▶ En résumé, la CCSR se caractérise par :
 - une démographie favorable
 - une population active à majorité ouvrière et ayant de forts revenus
 - un territoire dont l'économie repose principalement sur l'activité frontalière et le secteur touristique
 - Rééquilibrage nuitées été/hiver (- 5 000 hiver + 5 000 été)

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Rétrospective 2015-2024

Rétrospective 2015 - 2024

Evolution de l'encours de la dette

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

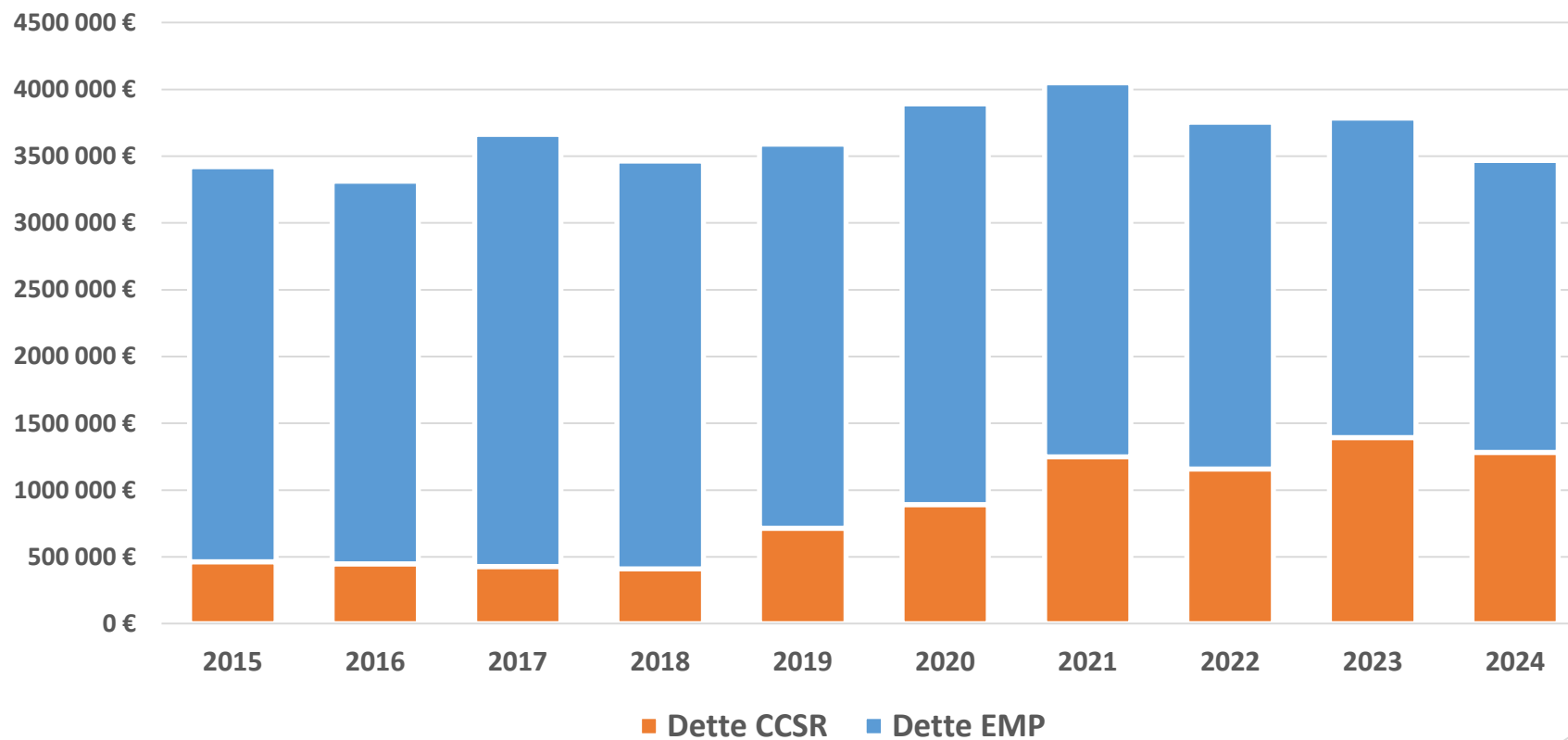
Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

Berser
Levrault

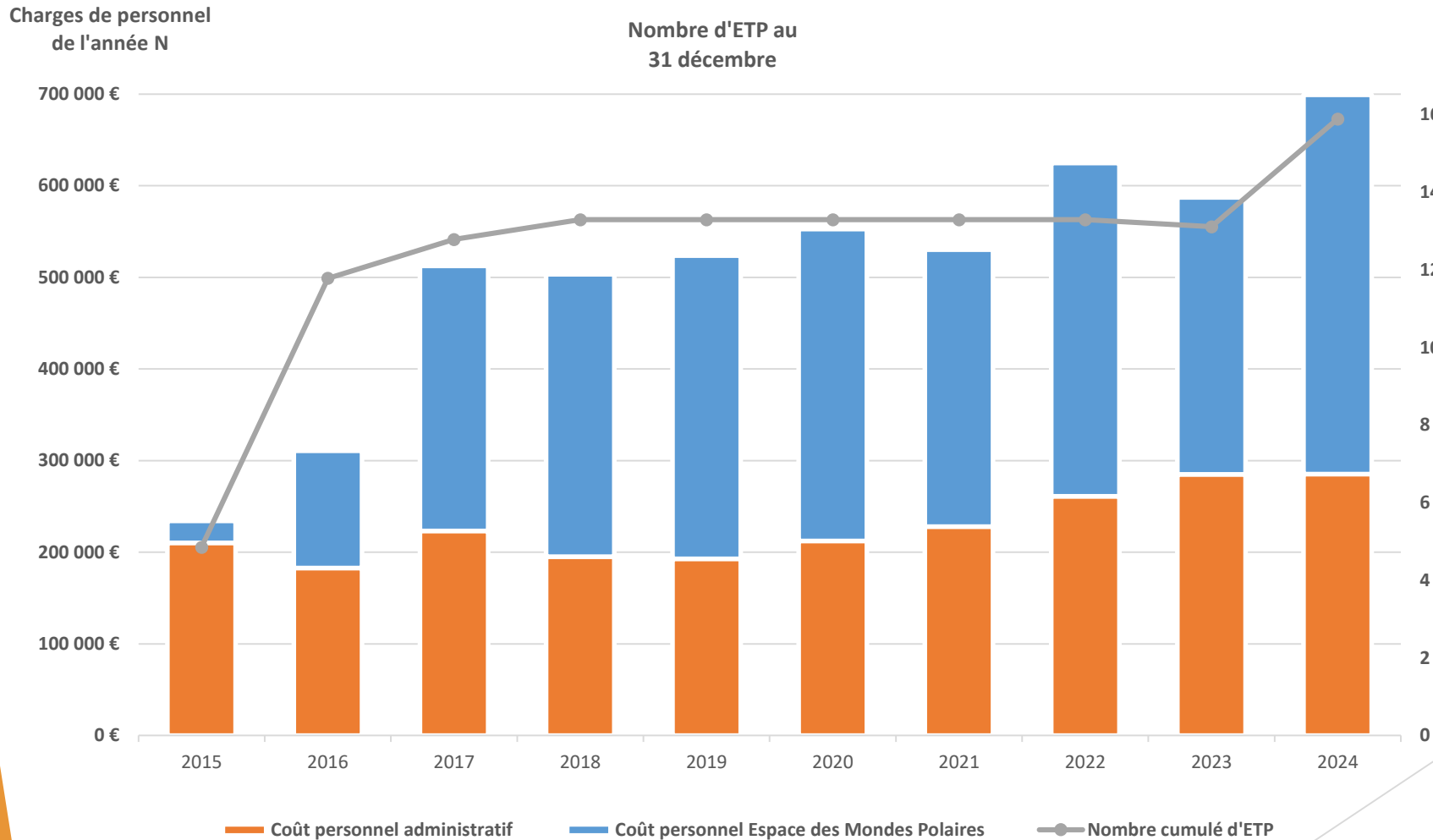
ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Capital restant dû au 31 décembre de l'année N



Rétrospective 2015-2024

Evolution des charges de personnel et du nombre d'ETP (équivalent temps plein)

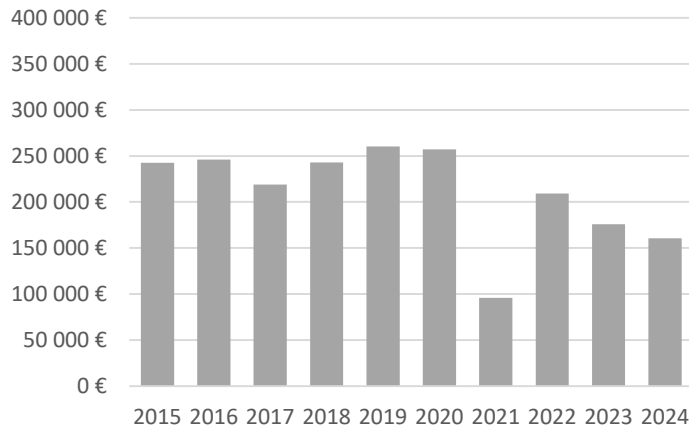


Rétrospective 2015-2024

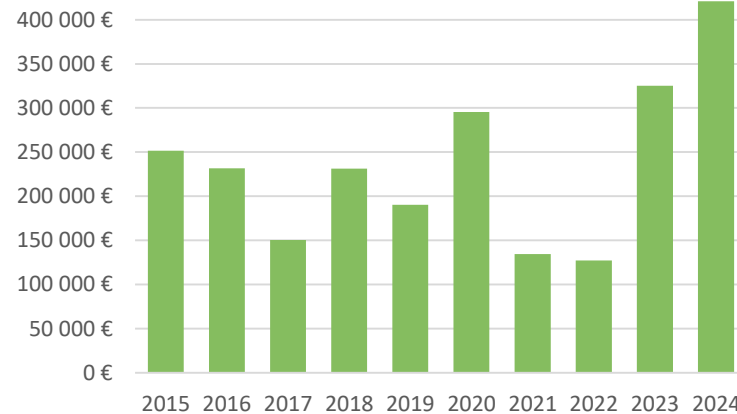
Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Evolution des principales dépenses de fonctionnement

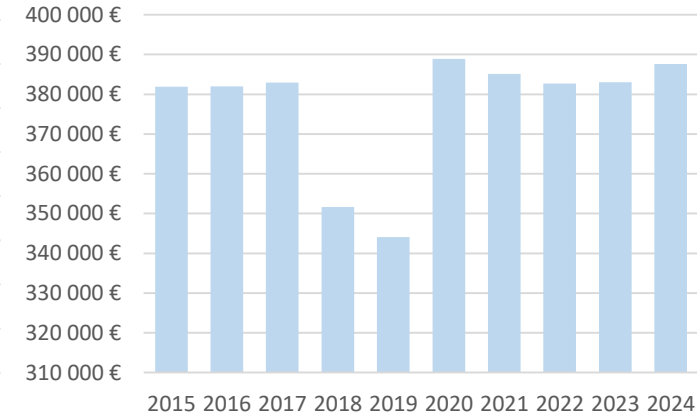
Skibus / Estibus



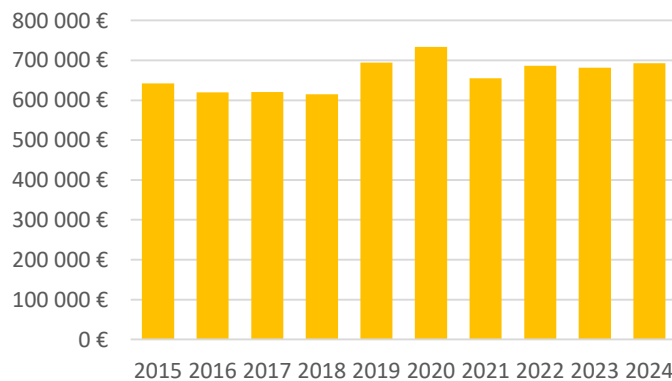
Activités nordiques et estivales



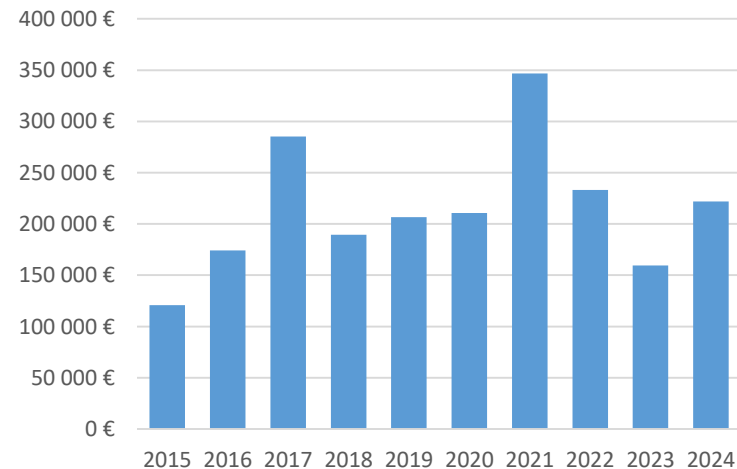
Ski alpin (SMDT)



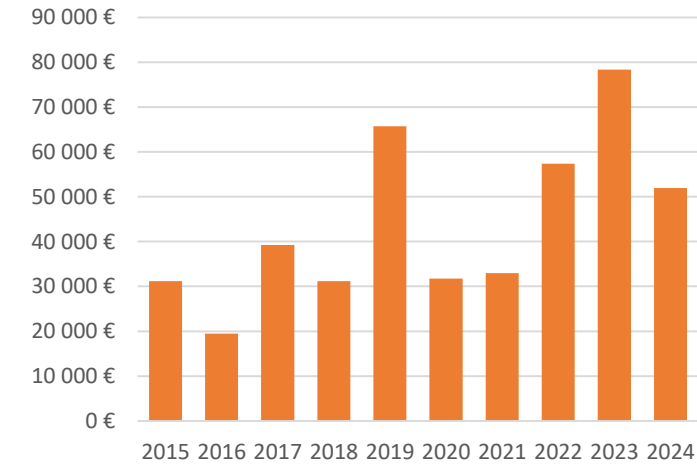
Offices de tourisme (convention d'objectifs et point info de Prémanon)



Espace des Mondes Polaires



Autres subventions *



*Intégration subventions coupe du Monde de ski de fonds de 18k€ en 2019, 15k€ en 2022, 30k€ en 2023 et 20k€ en 2024 + Trans jurassienne 22k€ en 2019, 22.5k€ en 2022 et 36k€ en 2023.

Rétrospective 2015-2024

Evolution des taux et des recettes fiscales

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

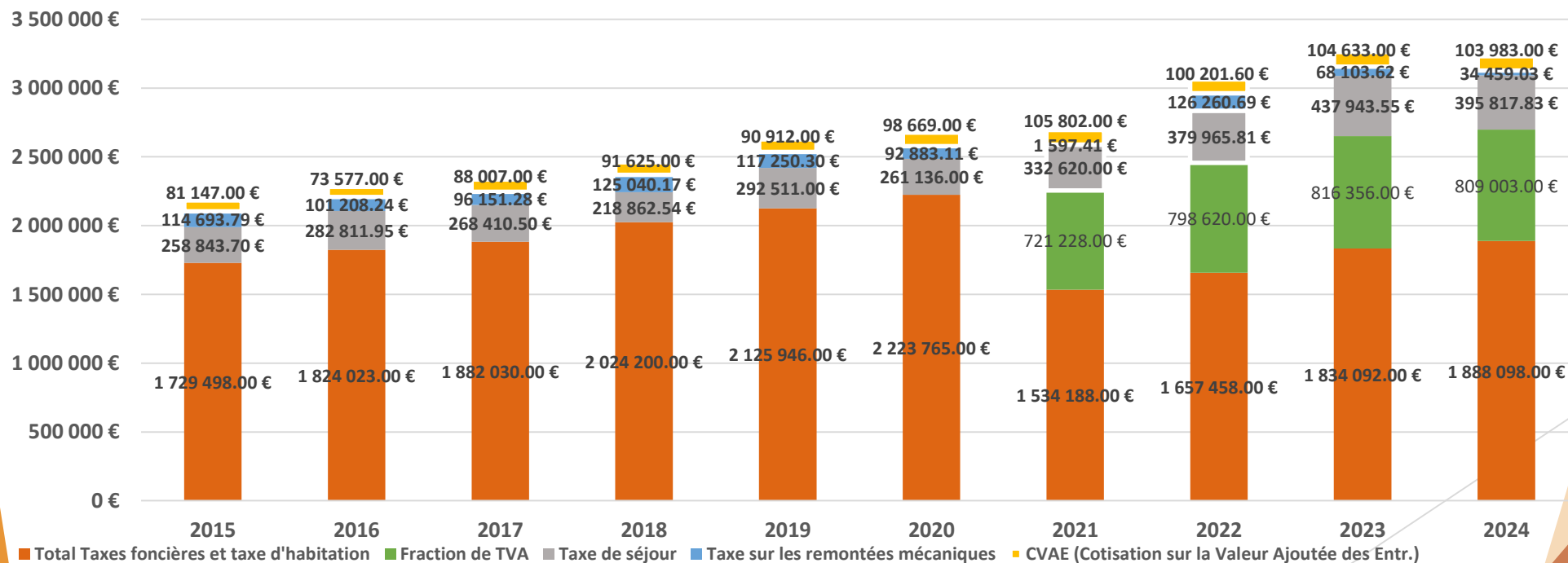
Publié le 07/04/2025

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF



	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Coefficient d'évolution des taux (hors CFE zone)	3.00%	2.00%	2.00%	4.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%	0.00%
Taxe d'habitation	8.09%	8.25%	8.42%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%	8.76%
Taxe sur le foncier bâti	8.48%	8.65%	8.82%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%	9.17%
Taxe sur le foncier non bâti	12.12%	12.37%	12.62%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%	13.12%
Cotisation foncière des entreprises (hors zone)	6.67%	6.81%	6.95%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%	7.23%
Cotisation foncière des entreprises (zone)	20.23%	20.51%	20.88%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%	21.11%

Evolution des principales recettes



Rétrospective 2015-2024

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

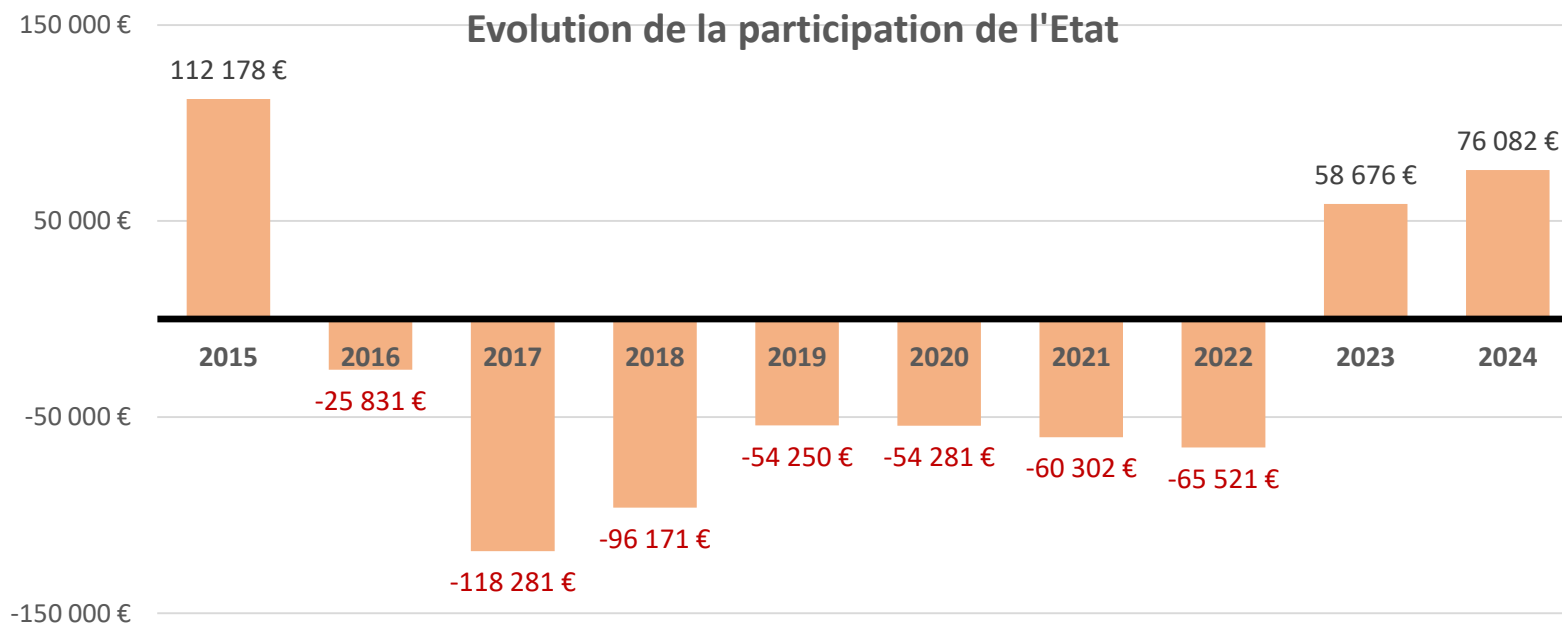
Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

Berser
Levrault

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Evolution participations de l'Etat (en fonctionnement)



Détails du calcul :

- + Dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat
- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales
 - Reversement CPS (depuis 2024)
 - FPIC
- = Participations de l'Etat

Rétrospective 2015-2024

Autres participations significatives

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025



ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Dénomination	2015	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Participation SOGESTAR + SOGESTAR Suisse au Skibus	62 093 €	50 894 €	20 940 €	83 690 €	92 974 €	62 251 €	40 756 €	84 024 €	75 822 €	45 000 €
Dividendes SAEM SOGESTAR	58 961 €	50 533 €	0 €	0 €	58 955 €	0 €	0 €	0 €	233 294 €	0 €
FDTP (Fonds départemental de la TP)	34 035 €	25 697 €	31 671 €	22 023 €	10 295 €	10 476 €	10 583 €	10 640 €	10 682 €	9 977 €
Participation commune des Rousses à la ZA du Bois de l'Ours	0 €	0 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €
Participation commune de Prémanon au fonctionnement de l'EMP	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
TOTAL	155 088 €	127 124 €	78 111 €	131 213 €	187 724 €	98 227 €	76 839 €	120 164 €	345 298 €	80 477 €

* Participation exceptionnelle de TELEDOLE

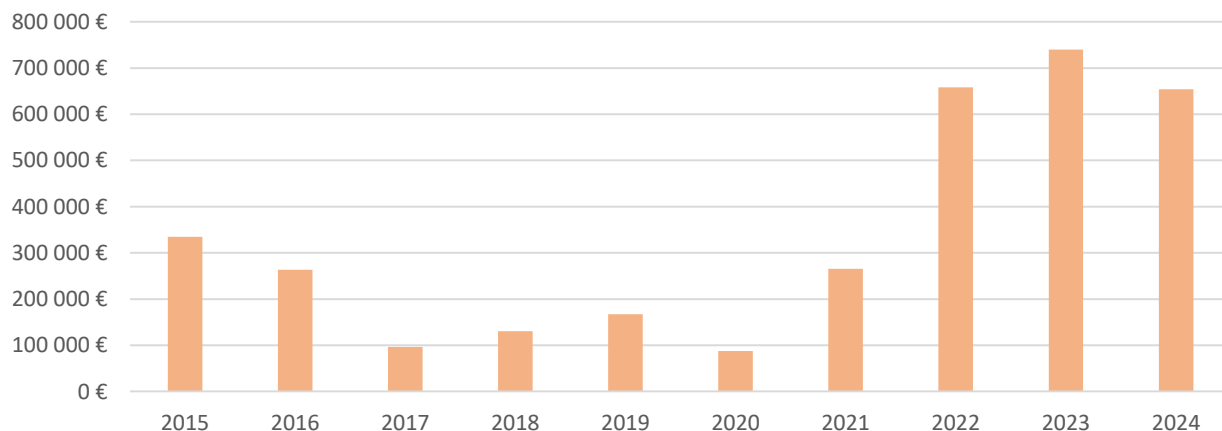
Rétrospective 2015-2024

Evolution de la capacité d'autofinancement

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF brute ou Epargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonct.)	427 407 €	336 785 €	154 322 €	149 390 €	186 320 €	149 933 €	348 089 €	750 681 €	846 178 €	765 674 €
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>	-15%	-21%	-54%	-3%	25%	-20%	132%	116%	13%	-10%

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CAF nette ou Epargne nette (CAF brute - remboursement du capital de la dette)	334 678 €	263 301 €	96 273 €	130 528 €	166 991 €	87 255 €	265 479 €	658 194 €	739 981 €	654 303 €
<i>Evolution par rapport à l'année précédente</i>	-16%	-21%	-63%	36%	28%	-48%	204%	148%	12%	-12%

CAF nette ou Epargne nette (CAF brute - remboursement du capital de la dette)

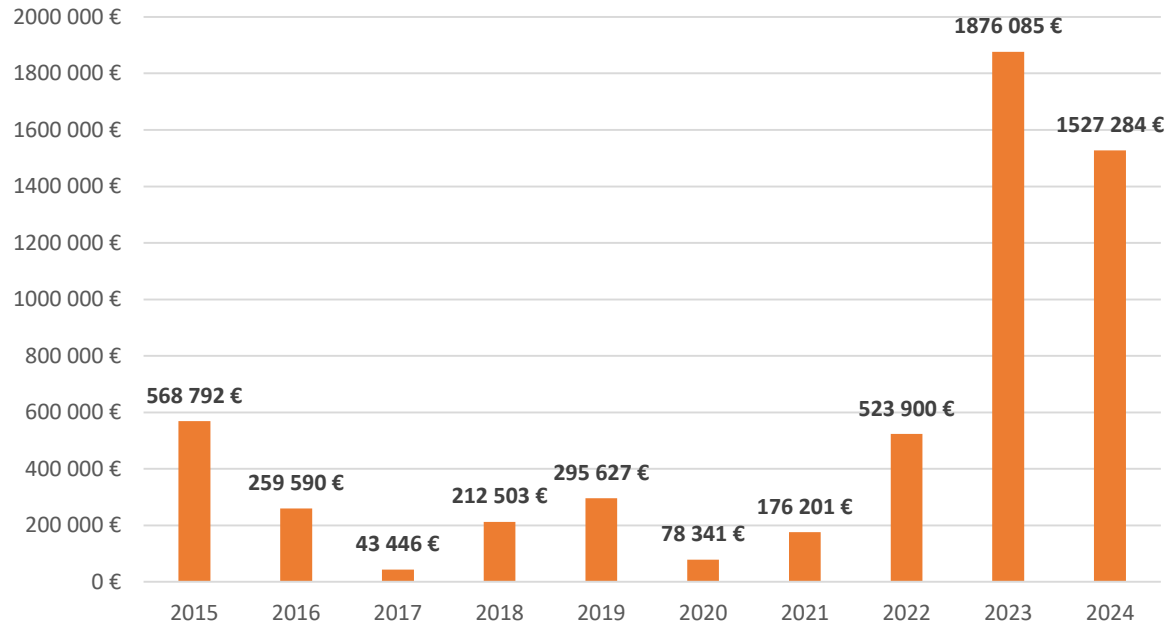


La CAF nette représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Rétrospective 2015-2024

Trésorerie

Trésorerie au 31 décembre



Besoin en fond de roulement par trimestre :
186 000 €

Rétrospective 2015-2024

Synthèse

► La période 2015-2024 se caractérise par :

- une hausse de l'endettement à partir de 2015, liée à la construction de l'EMP, puis l'achat de dameuse et le déploiement de la fibre, jusqu'à se stabiliser depuis 2021.
- une rupture en 2016 dans l'évolution des charges de personnel liée à l'ouverture de l'Espace des Mondes Polaires et une nette augmentation en 2022 liée à des mouvements de personnel et à l'augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 puis au 1^{er} juillet 2023 après deux augmentations du SMIC sur 2022/2023.
- des dépenses de fonctionnement fortement impacté par la crise sanitaire en 2021, de fortes tensions mondiales et l'inflation depuis 2022.
- une hausse annuelle moyenne des recettes fiscales de 4.67 % sur les cinq dernières années.
- des dotations de l'Etat et autres participations qui diminuent de 230 459 € entre 2015 et 2017, puis augmentent de 64 000 € entre 2017 et 2019, se stabilise en 2020, baisse à nouveau d'en moyenne 5 000 € par an depuis 2021 jusqu'à 2022 suivi d'une forte hausse depuis 2023 liée au déplaçonnement de la DGF.
- une CAF nette qui baisse de 80 % entre 2015 et 2020 et qui augmente significativement en 2021 et 2022 avant de ralentir sa progression dès 2023.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Prospective 2025-2029

Prospective 2025-2029

Les hypothèses des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité (aucune augmentation des taux):

Taxe d'Habitation résidences secondaires : +1.7% par an sur les bases

Taxe sur le Foncier Bâti : +1.7% par an sur les bases

Taxe sur Foncier Non Bâti : +1% par an sur les bases

Cotisation Foncière des Entreprises : +1.7% par an sur les bases

Fraction compensatrice CVAE : +1.7% par an sur les bases

TEOM : + 1.7% par an

GEMAPI : +1% par an

Taxe de séjour : produit constant à 270 000 € par an

Taxe sur les remontées mécaniques : Basé sur la moyenne des années 2020 à 2024 déduction faite de l'année covid 2021 (calculée sur la base de 3% du CA HT alpin)

Fraction de TVA : gel à hauteur du montant 2024

Evolution de la Dotation d'intercommunalité : + 0.5 % par an

Evolution de la Dotation de Compensation : - 3.54 % en 2025 puis stabilité

Dividendes SOGESTAR : absence de dividendes

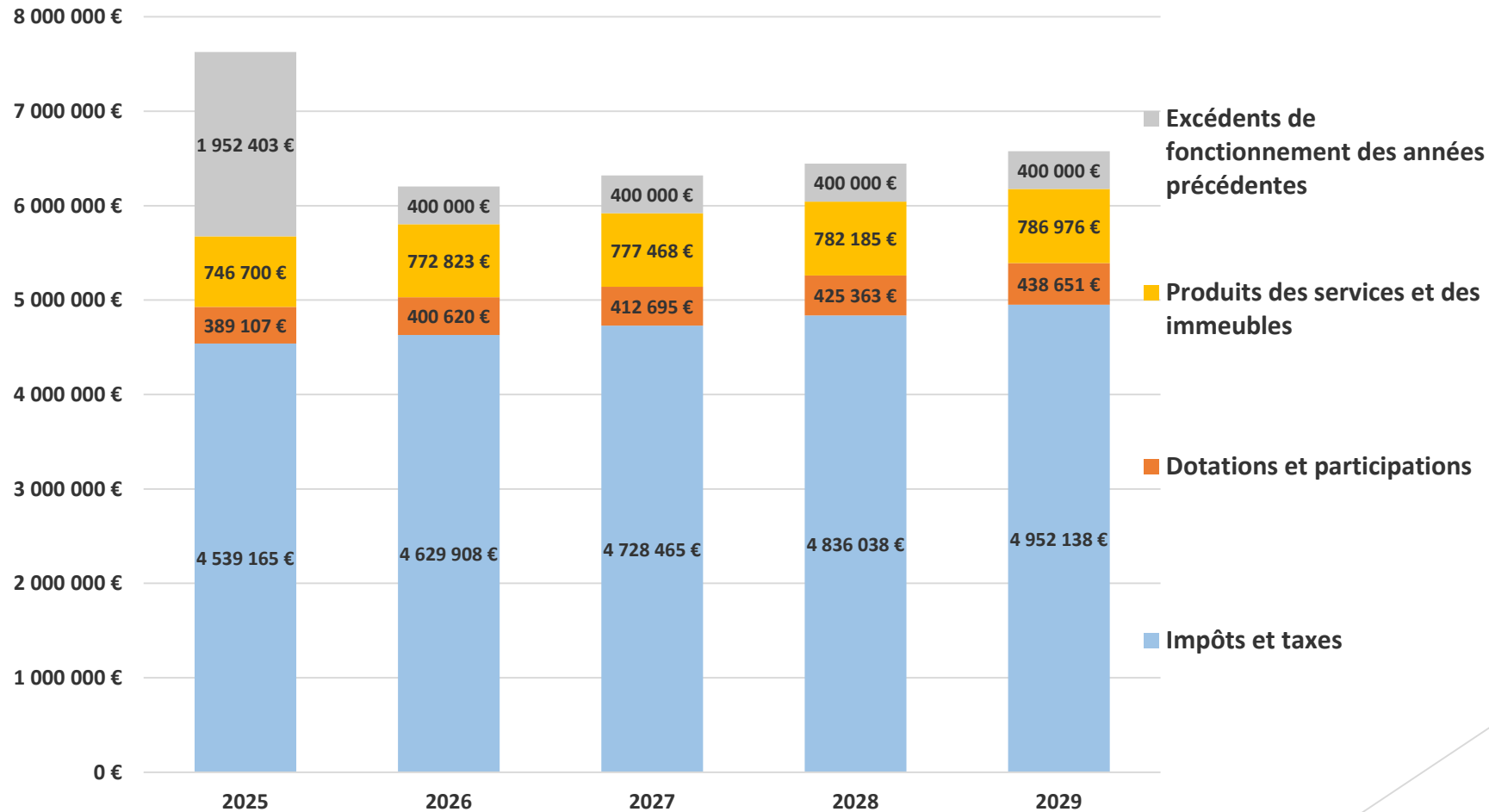
Participations : participation de la SOGESTAR et de la SOGESTAR SUISSE au service Skibus à hauteur de 78 000 € par an

Produits des services : Prévision de baisse en concordance avec la baisse de fréquentation à l'EMP

Revenus des immeubles (hors maison médicale) : Indexation annuelle des recettes du BP de + 1.5% par an, absence de recettes du bistrot polaire sur 2025

Prospective 2025-2029

Origine des recettes de fonctionnement



Prospective 2025-2029

Les hypothèses des dépenses de fonctionnement Année de référence 2024

Charges de la dette : prise en compte des nouveaux emprunts contractés sur 20 ans au taux de 3.5 % avec première échéance au 1er septembre 2025 :

- * Maison Médicale : Prêt de 400 000 € annuité de 12 780.31€ (capital + intérêts) en 2025, puis 27 893.96 €
- * Omnibus : Prêt de 350 000 €, annuité de 10 761.95 € (capital + intérêts) en 2025, puis 24 407.27 €
- * Voie verte : Prêt de 380 000 €, annuité de 10 124.63 € (capital + intérêts) en 2025, puis 24 115.80 €

Charges à caractère général : + 2% par an ;

Charges de personnel : + 3% par an pour les cotisations retraites CNRACL jusqu'à 2028;
+ 2% par an pour les autres charges salariales et ;
+ 1% par an pour les indemnités des élus.

Contributions au FNGIR (Fonds national de garantie individuel des ressources), au FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) et dégrèvements :

FNGIR : maintien à son niveau de 2013 (182 000 € par an)

FPIC : + 2 % par an

Prospective 2025-2029

Les hypothèses des dépenses de fonctionnement

Participation au budget annexe « Activité été-hiver » : basé sur la prévision budgétaire transmise par la SAEM Sogestar, puis +2 % par an

Subventions :

Convention d'objectifs : Renouvellement de la convention d'objectif arrivée à échéance. Base tarifaire à 710 000 € + solde 2024, puis indexation de la base tarifaire à 2% par an

Autres subventions : enveloppe annuelle de 25 000 € de subventions diverses + 34 000 € pour TRANS'ORGANISATION + 10 000 € de subvention pour le reliquat de la coupe du monde de ski de fond 2025, puis une année sur deux (alternance des versements une année sur deux : 34 % en 2025 et 66 % en 2026)

Contributions aux organismes de regroupement :

SMDT : selon éléments communiqués par le SMDT

PNR : +1 % par an

SICTOM : +2 % par an

Prospective 2025-2029

Ventilation des dépenses de fonctionnement

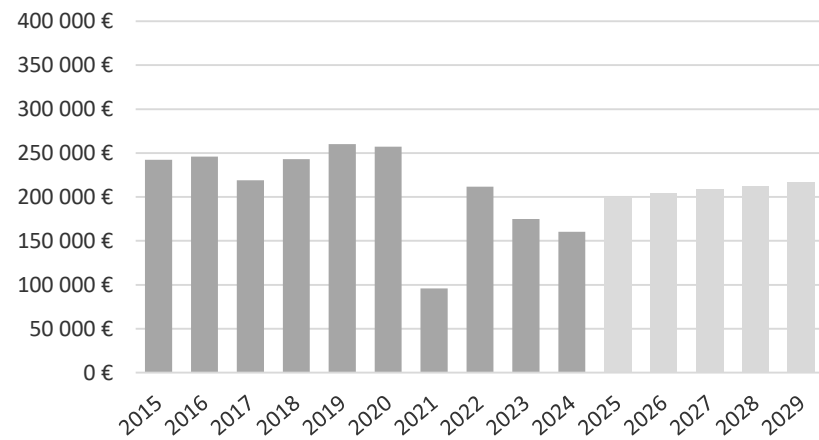


Prospective 2025-2029

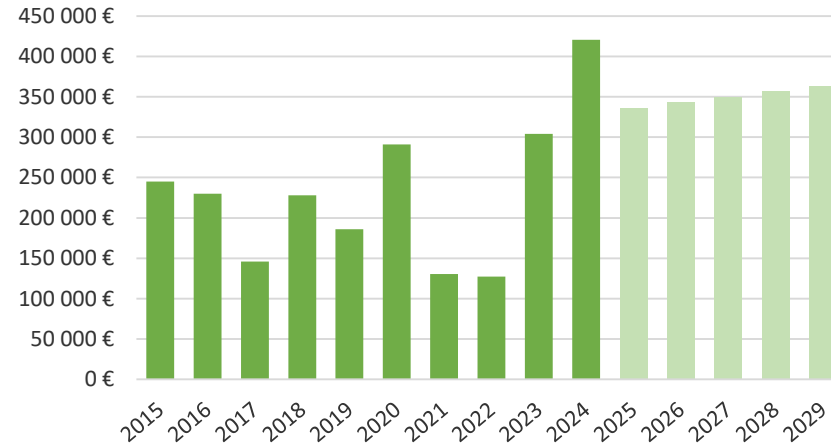
Evolution des principales dépenses de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

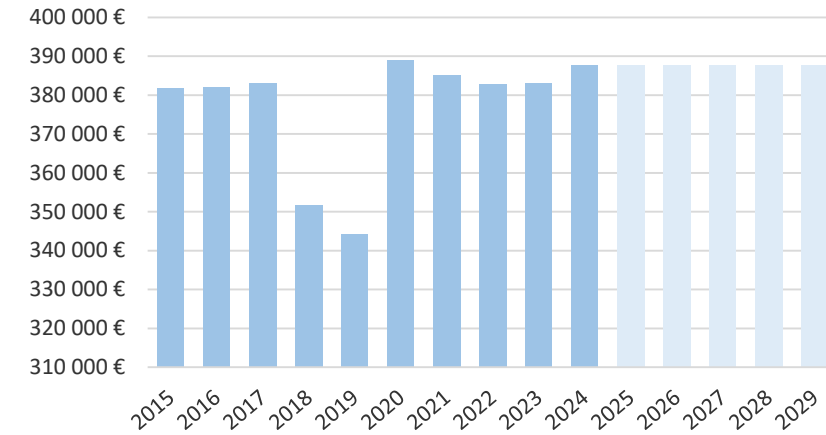
Skibus / Estibus



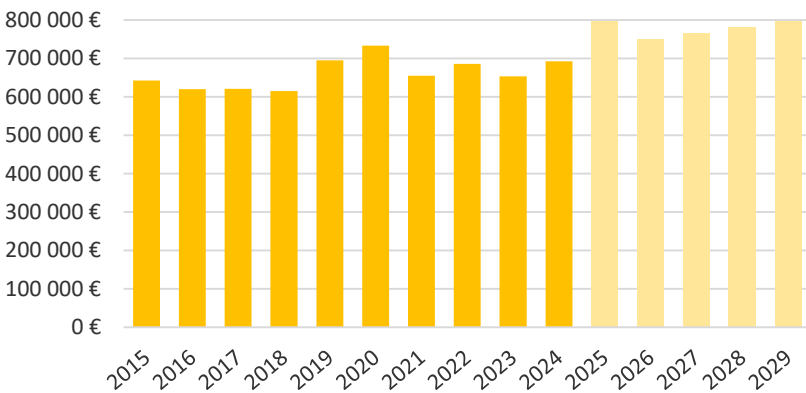
Activités nordiques et estivales



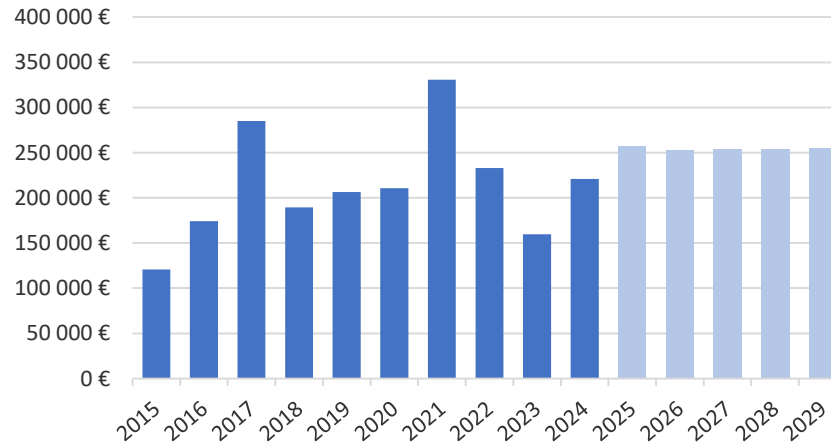
Ski alpin (SMDT)



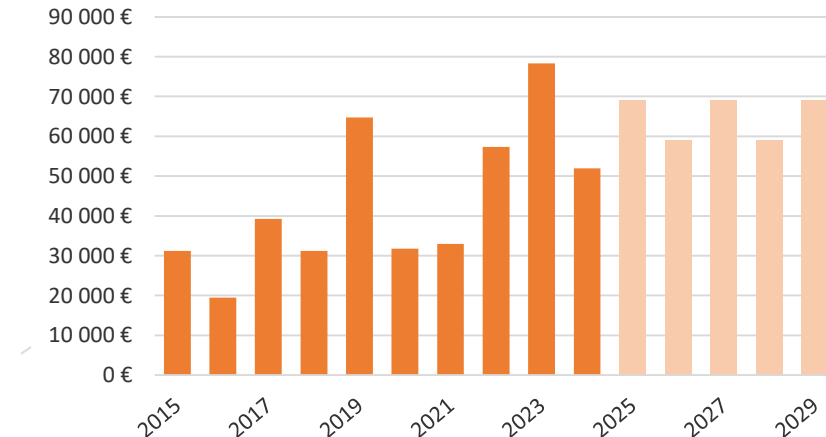
Office de tourisme (convention d'objectifs et point info de Prémanon)



Espace des Mondes Polaires



Autres subventions



Prospective 2025-2029

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

Berger
Levrault

ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Les ratios financiers

	2025	2026	2027	2028	2029
Recettes courantes de fonctionnement	7 627 375 €	6 203 350 €	6 318 629 €	6 443 586 €	6 577 764 €
Dépenses courantes de fonctionnement	4 762 582 €	4 758 979 €	4 838 046 €	4 898 451 €	4 980 222 €
Épargne de gestion	2 864 793 €	1 444 371 €	1 480 583 €	1 545 135 €	1 597 542 €
Évolution par rapport à l'année N-1	8.53%	-49.58%	2.51%	4.36%	3.39%
Produits financiers (dividendes SOGESTAR)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	88 491 €	98 560 €	91 881 €	85 304 €	78 952 €
Épargne brute	2 776 302 €	1 345 811 €	1 388 702 €	1 459 831 €	1 518 590 €
Remboursement du capital de la dette CCSR	332 118 €	346 605 €	348 176 €	280 032 €	276 262 €
Épargne nette	2 444 184 €	999 205 €	1 040 526 €	1 179 799 €	1 242 328 €

* Non prise en compte des dépenses d'investissement et intégration des revenus des immeubles du budget principal

Prospective 2025-2029

Programme d'investissements

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
 Reçu en préfecture le 07/04/2025
 Publié le 07/04/2025
 ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Capacité maximale
 hauteur de 1,8 million
 d'euros

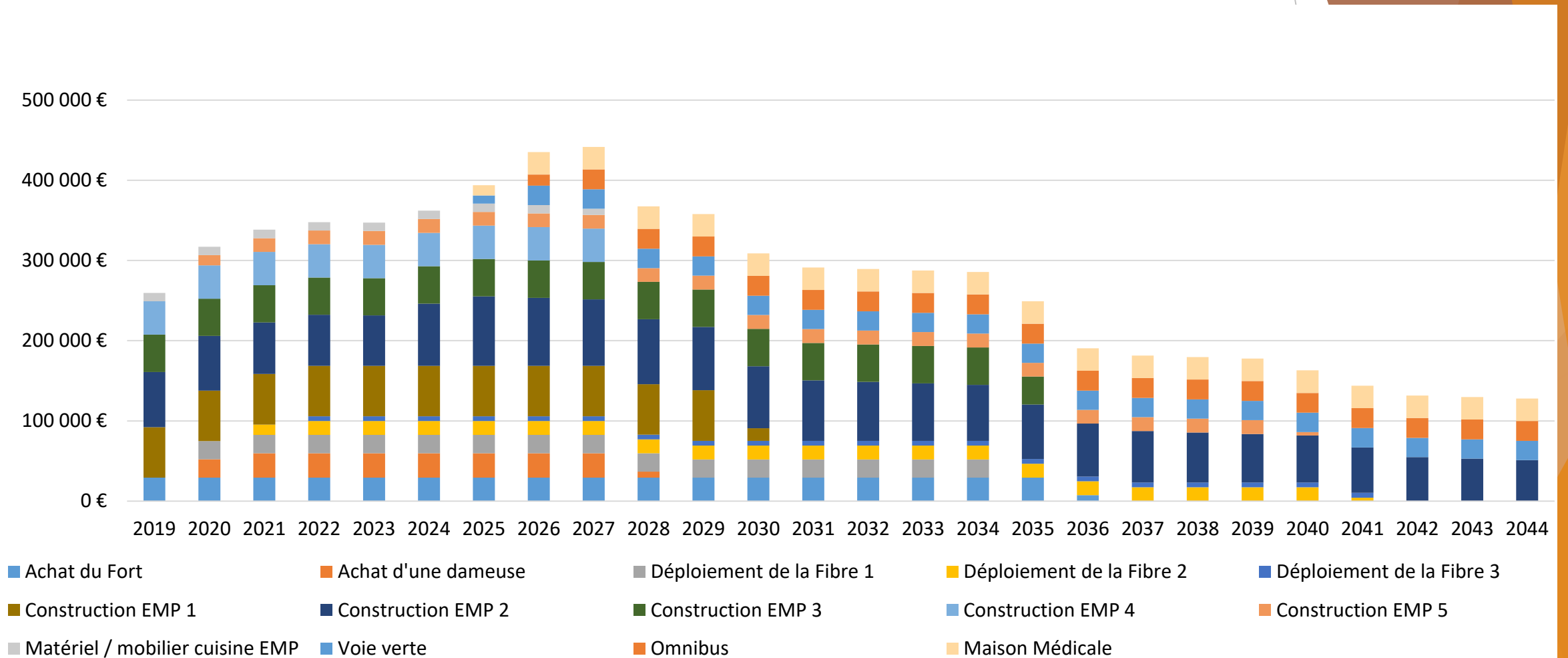
Dépenses d'investissement	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Aménagement d'une voie verte	2 253 086 €	0 €	0 €	828 064 €	659 614 €	3 740 764 €
Restructuration de l'Omnibus	1 806 596 €	84 800 €	0 €	0 €	0 €	1 891 396 €
Aménagement numérique	147 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	147 000 €
Amélioration du domaine nordique	42 728 €	0 €	0 €	0 €	0 €	42 728 €
Fort des Rousses - Rénovation énergétique	29 700 €	20 000 €	20 000 €	0 €	0 €	69 700 €
Développement des hébergements plein air	30 000 €	20 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €
Accueil autour des lacs	50 000 €	57 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	137 000 €
Renforcer l'offre vélo	7 500 €	32 500 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	46 000 €
Rénovation Maison du tourisme les Rousses	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	30 000 €
Accessibilité Maison du tourisme Bois d'Amont	5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	5 000 €
Accessibilité autres bâtiments	155 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	155 000 €
Maison médicale	901 230 €	192 481 €	0 €	0 €	0 €	1 093 711 €
Investissements courants	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	250 000 €
Total	5 487 840 €	461 781 €	87 000 €	895 064 €	726 614 €	7 658 299 €

Recettes d'investissement	2025	2026	2027	2028	2029	Total
Aménagement d'une voie verte	1 790 569 €	35 861 €	0 €	0 €	0 €	1 826 430 €
Restructuration de l'Omnibus	1 025 896 €	92 593 €	0 €	0 €	0 €	1 118 489 €
Aménagement numérique	140 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	140 000 €
Amélioration du domaine nordique	6 345 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 345 €
Fort des Rousses - Rénovation énergétique	10 350 €	6 970 €	6 970 €	0 €	0 €	24 290 €
Développement des hébergements plein air	4 455 €	2 970 €	0 €	0 €	0 €	7 425 €
Accueil autour des lacs	7 425 €	8 465 €	1 485 €	1 485 €	1 485 €	20 345 €
Renforcer l'offre vélo	2 614 €	11 326 €	697 €	697 €	697 €	16 031 €
Rénovation Maison du tourisme les Rousses	3 485 €	1 743 €	1 743 €	1 743 €	1 743 €	10 455 €
Accessibilité Maison du tourisme Bois d'Amont	1 743 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 743 €
Accessibilité autres bâtiments	23 018 €	0 €	0 €	0 €	0 €	23 018 €
Maison médicale	432 590 €	70 523 €	0 €	0 €	0 €	503 114 €
Investissements courants	7 425 €	7 425 €	7 425 €	7 425 €	7 425 €	37 125 €
Total	3 455 914 €	237 875 €	18 320 €	11 350 €	11 350 €	3 734 808 €

Prospective 2025-2029

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le 07/04/2025
ID : 039-243900354-20250319-DEL2025_015-BF

Evolution des annuités de la dette sur les 20 prochaines années



Inclus les emprunts pour le financement de la maison médicale, la voie verte et l'Omnibus

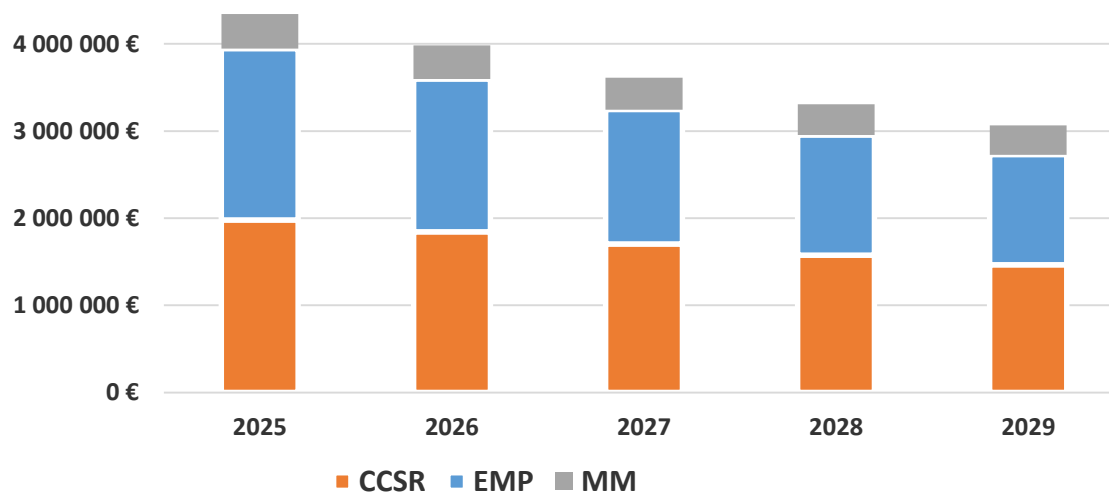
Prospective 2025-2029

Evolution de la capacité de désendettement

	2025	2026	2027	2028	2029
Encours de la dette au 31 décembre	4 341 734 €	3 981 647 €	3 612 424 €	3 306 693 €	3 065 192 €
Capacité de désendettement	1.6 ans	3.0 ans	2.6 ans	2.3 ans	2.0 ans

*Calculé sur la base de la CAF

Grille d'analyse de la capacité de désendettement communément admise			
< 8 ans	8 - 11 ans	11 - 15 ans	> 15 ans



Capital restant dû au 31 décembre de l'année N

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

LE MERCREDI 19 MARS 2025